



Service des Monuments et des sites  
**Jean-Frédéric LUSCHER**  
Directeur  
rue David-Dufour 5  
case postale 22  
1211 Genève 8

Confignon, le 23 mai 2016

**Concerne : Demande de réalisation d'un plan de site au vallon de l'Aire**

Monsieur le Directeur,

La troisième étape des travaux de renaturation de l'Aire sont arrivés à leur terme avec, en apogée, une inauguration qui se tiendra les 10 et 11 juin 2016. Dès son origine, les objectifs de ces travaux se sont traduits par une volonté d'insertion paysagère du cours d'eau et de ses promenades en se calquant sur le tracé historique de la rivière, mais également par une offre de sites permettant le développement de la biodiversité locale.

Ce chantier majeur du canton s'est réalisé sur quatre communes, à savoir Bernex, Confignon, Onex et Perly-Certoux. Ces communes connaîtront dans les années à venir une pression urbaine avec des Grands projets identifiés depuis plusieurs années. Face à ces grands enjeux urbanistiques, il nous paraît essentiel de porter un œil attentif à cette région. L'exemple du démarrage du premier Plan Localisé de Quartier et du Plan Directeur de zone industrielle et artisanale aux Cherpines en bordure du cours d'eau de l'Aire est la preuve qu'il est nécessaire de maintenir une zone tampon de protection du cours d'eau permettant également une valorisation paysagère et biologique.

La renaturation de l'Aire doit être accompagnée de mesures encadrant la rivière sur un périmètre plus étendu que le simple cours d'eau. D'ailleurs, le plan directeur cantonal 2030, approuvé par le Conseil fédéral, identifie clairement le vallon de l'Aire comme une pénétrante de verdure majeure telle que décrite dans la carte annexée aux fiches A10 et A11. Dans l'annexe de la fiche C6 du même plan directeur, le vallon de l'Aire est identifié comme un continuum agricole extensif sur une partie de son périmètre, mais également comme un réservoir de biodiversité. Finalement, la fiche de mesure C4 du plan directeur cantonal 2030 vise à réaliser la pénétrante de l'Aire, œuvrant ainsi pour la construction d'une politique du paysage.

Force est de constater que le plan directeur cantonal 2030 va dans le sens d'une valorisation du vallon de l'Aire. Il nous paraît dès lors nécessaire d'asseoir cette position au travers d'un plan de site sur un périmètre touchant l'ensemble de nos quatre communes. De plus, l'élaboration d'un plan de site viendrait compléter les aspects environnementaux et paysagers voulu par la renaturation de l'Aire, avec une cohérence territoriale démontrée.

Il n'est pas non plus à négliger qu'un tel plan de site s'appuie, en sus de la planification cantonale, sur un cadre légal existant, à savoir la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (principalement l'article 1 et son chapitre 2) et la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (L4 05, principalement ces articles 38 et 39 en section 2).

Par ailleurs, les Conseils municipaux des communes de Confignon et d'Onex ont voté une motion priant les Conseils administratifs respectifs de contacter les communes avoisinantes afin d'obtenir leur adhésion dans le but de convaincre le canton pour valoriser le périmètre. Les communes de Bernex et Perly-Certoux ont également accepté d'œuvrer en faveur de la réalisation d'un plan de site.

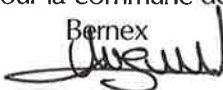


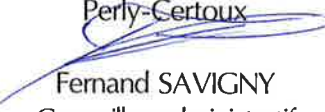
La commune de Plan-les-Ouates, bien qu'elle ne soit pas territorialement touchée, nous a également informés qu'elle soutenait moralement cette démarche.

Par ailleurs, les communes de Confignon et d'Onex ont reçu des demandes de la part d'associations locales pour réaliser un plan de site sur le vallon de l'Aire afin de valoriser cet espace. La commune de Confignon a pris langue avec le service des monuments et des sites déjà en 2014 pour connaître la position du service, qui ne voyait pas d'inconvénients, dans un premier temps, à la réalisation d'un plan de site sur le vallon de l'Aire.

Compte tenu de ce qui précède, les communes de Bernex, Confignon, Onex et Perly-Certoux vous sollicitent pour engager les démarches nécessaires en vue de l'élaboration d'un plan de site. Au vu de l'intérêt que les communes portent sur ce dossier, nous souhaitons être tenus informés de toutes les démarches entreprises.

Vous trouverez en annexe une petite synthèse de la démarche du plan de site, les dossiers de demande des associations ainsi que les motions votées par les Conseils municipaux des communes de Confignon et d'Onex.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour la commune de Bernex  Cyril HUGUENIN Conseiller administratif	Pour la Commune de Confignon  Dinh Manh UONG Conseiller administratif	Pour la ville d'Onex  Ruth BANZIGER Conseillère administrative	Pour la commune de Perly-Certoux  Fernand SAVIGNY Conseiller administratif
---	--	--	---

*Annexes mentionnées*

*Copie : DGAN, Service de la renaturation de l'Aire*